



Association Professionnelle Nationale des Militaires de la Gendarmerie du XXI^{ème} siècle

A Mont-Saint-Aignan
Le 08 mars 2016

La présidence

Référence : 9468 – 2 février 2016

presidence@gendxxi.org

Monsieur le Directeur général de la
Gendarmerie nationale
DGGN
4 rue Claude Bernard – CS 60003
92136 Issy-Les-Moulineaux Cedex

n° 20160305.1

Mon Général,

Par lettre de référence, le secrétariat général du CFMG nous informe que vous souhaitez convier les présidents des associations, souhaitant signer la charte des associations, à déjeuner le 31 mars prochain à la DGGN.

Le 30 novembre 2015, l'association GendXXI vous expliquait par courrier de n° 20151130.1 ses regrets de devoir décliner cette proposition de signature. La charte des associations n'ayant pas été amendée depuis, le conseil de GendXXI reste sur sa position initiale.

Notre Association Professionnelle Nationale de Militaires (APNM) déclarée conformément à la loi du 28 juillet 2015, ne saurait voir en une charte rédigée unilatéralement un « préalable » au dialogue.

Mélanger dans une même charte les Associations Professionnelles Nationales de Militaires (APNM) et les associations relevant uniquement de la loi de 1901 nous semble toujours être source de confusion entre des relations obligatoires étayées par le droit s'agissant des APNM et des relations facultatives relatives aux autres associations.

Nous constatons toujours, au sujet de nos demandes concernant les modalités pratiques et concrètes d'expression de GendXXI auprès de l'ensemble des militaires de la gendarmerie, sur le lieu de service, que vous nous aviez indiqué attendre la parution des décrets d'application de la réforme législative concernant les APNM. Parution qui devrait intervenir rapidement désormais.

GendXXI ® - www.gendxxi.org

Association (Loi 1901) déclarée, JORF 17/01/15 (696-34) -APNM (Code de la défense) déclarée, DRHMD 26/10/15 (230570)
<https://www.facebook.com/gendxxi> – <http://www.gendxxi.net> – <https://twitter.com/GendXXI>

GendXXI – BP 80076, 33166 Saint-Médard-en-Jalles
(Siren 811083914 – Siret 81108391400010)

Nous restons, bien évidemment totalement disponibles pour travailler, en amont, avec vos services à l'élaboration d'une charte ou autre document, spécifique aux APNM.

Dans cet espoir, je vous prie de bien vouloir agréer, mon Général, l'expression de mon profond respect.

Le président de GendXXI

Frédéric Le Louette

GendXXI ® - www.gendxxi.org

Association (Loi 1901) déclarée, JORF 17/01/15 (696-34) -APNM (Code de la défense) déclarée, DRHMD 26/10/15 (230570)

<https://www.facebook.com/gendxxi> – <http://www.gendxxi.net> – <https://twitter.com/GendXXI>

GendXXI – BP 80076, 33166 Saint-Médard-en-Jalles

(Siren 811083914 – Siret 81108391400010)